



Martine Burgos, Nassira Hedjerassi, Patrick Perez, Fabienne Soldini et
Philippe Vitale

Des jeunes et des bibliothèques Trois études sur la fréquentation juvénile

Éditions de la Bibliothèque publique d'information

Enjeux de démocratisation, missions, médiations et perspectives

Éditeur : Éditions de la Bibliothèque
publique d'information
Année d'édition : 2003
Date de mise en ligne : 21 mai 2013
Collection : Études et recherche



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BURGOS, Martine ; et al. *Enjeux de démocratisation, missions, médiations et perspectives* In : *Des jeunes et des bibliothèques : Trois études sur la fréquentation juvénile* [en ligne]. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2003 (généré le 18 mai 2016). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/bibpompidou/157>>. ISBN : 9782842461737.

Ce document a été généré automatiquement le 18 mai 2016. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Enjeux de démocratisation, missions, médiations et perspectives

- 1 « Les services que (la bibliothèque publique) assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. »
- 2 Servir toutes et tous : telle serait l'une des missions centrales des bibliothèques publiques qui se dégage du *Manifeste* de l'Unesco sur les bibliothèques publiques de 1994. Il nous semble pouvoir lire dans l'étendue et l'ambition même d'un tel programme les difficultés que les bibliothèques publiques rencontrent aujourd'hui dans l'accomplissement de leurs missions. Comment être accessible à toutes et à tous ? Comment satisfaire dans un même espace les besoins de toutes et de tous ? Comment dès lors assurer la cohabitation de ces publics à qui on entend offrir ces services, publics aux attentes et usages divers, puisque articulés à l'âge, au sexe, à la religion, à la classe sociale... ? En ce sens, ce que vivent les bibliothèques publiques aujourd'hui est bien le miroir de ce qui se joue dans la société en termes d'évolution. Et cette étude a toute sa pertinence pour les perspectives qu'elle peut ouvrir pour les acteurs en termes de questionnement et de redéfinition. Nos dernières analyses nous permettront d'explorer deux points qui, au terme de cette étude, nous semblent particulièrement problématiques.

Quelles différences entre équipements centraux et annexes ?

- 3 L'une de nos hypothèses de départ portait sur les différences éventuelles entre les équipements centraux et les annexes. Si de telles différences existent, dans quel sens opèrent-elles ? Quel est leur impact sur les sociabilités juvéniles ?

« Travailler en annexe : un choix, une forme de militance¹ ... »

- 4 « ...De ces lieux de poussière jaillissent des formes naissantes de la modernité, des pratiques nouvelles de partage et de sociabilité. » (Pierre Franqueville, 1996.)

- 5 Le personnel de l'annexe Voltaire le souligne bien : le travail dans les annexes de quartier relève en quelque sorte du volontariat, tant les conditions de travail seraient « autres ». Avant tout, la proximité avec la vie locale oblige à repenser les modalités de fonctionnement. Les publics et leurs usages diffèrent de ceux des équipements traditionnels.
- 6 Cette équipe s'est engagée, avec l'aval de sa direction, dans une stratégie d'inscription dans le tissu local, afin d'être visible à la fois pour les habitants du quartier et pour les autres associations et structures municipales présentes. Sophie, la responsable, met l'accent sur le fait que, en raison de sa localisation, l'annexe est en quelque sorte investie d'autres missions, différentes de celles d'une bibliothèque entendue comme lieu de conservation et de mise à disposition des collections : autant de nouvelles fonctions qui sont au carrefour du culturel et du social. Nous retiendrons dans une liste beaucoup plus longue les deux fonctions suivantes : aide aux devoirs et animation.

Fonction d'aide aux devoirs

- 7 La fonction d'aide aux devoirs est si intrusive et massive qu'il est facile de présenter cette bibliothèque comme une annexe de l'école. Or cette invasion du scolaire dans l'enceinte de la bibliothèque est la première zone de confusion pour les personnels, une source d'interrogations sur leur identité professionnelle et sur leur spécificité. Les bibliothécaires se trouvent ainsi écartelés entre les sollicitations massives, le besoin d'aide exprimé par les enfants de ces secteurs relégués et ségrégués, et le souci de préserver la bibliothèque de cette appropriation. Cette tension s'exprime à la fois dans les entretiens que nous avons eus et, en situation, dans les interpellations récurrentes du personnel à l'adresse des groupes d'enfants (ou d'eux-mêmes comme pour s'en convaincre), qui visent à leur rappeler qu'ils sont dans une bibliothèque, pas dans une cours de récréation.
- 8 Si, dans les équipements périphériques, la fonction d'aide aux devoirs est particulièrement visible, notons qu'elle est à l'œuvre partout. Des dispositifs *ad hoc*, s'apparentant à des activités d'accompagnement scolaire, sont mis d'ailleurs en place en certains endroits. Comme le font ressortir en particulier les travaux de Dominique Glasman (1992 et 2001) sur ce qu'il appelle « l'école hors l'école », les demandes d'aide sont d'autant plus fortes que l'institution scolaire attend implicitement des parents un soutien des apprentissages, ce que toutes les familles sont loin de pouvoir assurer à leurs enfants.

Fonction d'animation

- 9 Enfin, parce que les personnels sont l'objet d'attentes, voire assaillis, en particulier par les très jeunes publics, ils doivent inventer, bricoler pour proposer des occupations, dans tous les sens du terme.
- 10 « Ils nous demandent du papier, un crayon. On va pas leur refuser ! Un jour, j'ai apporté des perles. J'ai fait avec une gamine un collier. Le lendemain, il y avait la queue à la porte pour faire des colliers ! »
- 11 Ces demandes constantes remettent en question les limites de l'exercice du métier : comment trouver un juste équilibre, qui permette de rester à l'écoute des jeunes usagers

tout en continuant d'assurer les tâches traditionnelles des bibliothèques, en lien avec les collections, notamment avec les livres et l'activité de lecture ?

- 12 Ainsi, le malaise que provoque le « squattage » de l'annexe, évoqué plus haut, auquel se livrent Diabou et ses sœurs, est significatif de cette forme d'aporie dans laquelle le personnel se trouve pris, entre les exigences de la pratique et ses propres valeurs professionnelles. La position de l'équipe est d'accepter cette présence constante, eu égard à la situation de ces filles, qui trouvent dans l'annexe, en particulier l'aînée, un espace de liberté. Mais le personnel s'efforce malgré tout de limiter ce comportement jugé parfois intempestif, par rapport à ce que devrait être la bibliothèque, à savoir avant tout un lieu qui offre l'accès aux collections et non une « halte-garderie ».

Situation paradoxale de l'annexe Curie : un équipement au cœur de la cité

- 13 L'annexe Curie est celle où nous avons pu observer les tensions les plus importantes. Située au milieu de cités, dans un imposant bâtiment en verre qu'elle partage avec les services municipaux, cette bibliothèque occupe précisément une place centrale, qui l'expose à être sollicitée comme lieu de regroupement des populations juvéniles, d'autant plus fortement que les activités d'animation proposées dans le quartier sont inexistantes le samedi. Il en résulte une « juvénisation² » des publics, une fréquentation par les autres usagers en diminution ou des stratégies d'évitement. Les adultes, s'ils en ont le loisir, préfèrent venir en temps scolaire pour pouvoir jouir de l'espace en toute tranquillité.
- 14 Par ailleurs, et c'est ce qui explique en partie les incompréhensions qui se sont développées entre jeunes usagers et personnel, ce dernier, à l'origine exclusivement féminin, d'une moyenne d'âge élevée et appartenant à la classe moyenne, s'est peu impliqué dans les activités du quartier et n'a pas cherché particulièrement à l'être plus que ne le demandaient ses fonctions. Un fossé s'est donc installé et creusé entre le public et le personnel, ce qui corrobore pleinement l'une des conclusions majeures des travaux de Jean- Claude Chamboredon (1971), à savoir que la proximité spatiale n'abolit pas pour autant les distances sociales.

La question des médiations

Des employés jeunes, pour quelles médiations ?

- 15 Les difficultés rencontrées par l'annexe Curie soulèvent des questions qui touchent à la fois les missions des bibliothèques, des bibliothécaires, et le travail de médiation en leur sein. Le personnel de cette annexe avait choisi de faire preuve de fermeté³, et de refuser de laisser transformer la bibliothèque en aire de jeux pour les tout-petits, en lieu de rassemblement pour les groupes de filles, ou en halte-garderie à disposition des grandes sœurs. Des filles en groupes, à défaut d'être autorisées par leurs familles à d'autres sorties dans l'espace public, se repliaient à la bibliothèque, ce qui posait problème dans une annexe se présentant sur un seul plateau. Ces filles cherchaient à utiliser les espaces interstitiels : elles avaient pour habitude, par exemple, de se regrouper dans les toilettes pour socialiser. La cohabitation de ces groupes avec les publics pleinement utilisateurs de l'annexe comme lieu du livre et espace de travail s'avérait évidemment fort difficile. Et ces comportements entraînaient des conflits avec le personnel en place, peu enclin à les

laisser s'approprier ainsi l'espace. Face à la montée des tensions, en dépit de l'action de la médiatrice du livre recrutée par la bibliothèque, il fallut recourir à l'intervention d'autres acteurs sociaux. Des agents de proximité du secteur furent missionnés auprès des jeunes filles. Ce travail de médiation se concrétisa par l'ouverture d'un café associatif. Mais, si important que soit cet équipement de quartier pour les jeunes, il n'était d'aucune utilité à ces jeunes filles, puisque le contrôle très strict exercé par leurs familles était précisément au cœur de leurs difficultés et expliquait leur présence massive à l'annexe. Dans ces familles qui admettent la bibliothèque au nombre des rares « lieux » de sortie autorisés, un café associatif n'est évidemment pas un espace alternatif pertinent pour les filles ; c'est au contraire le symbole même de ce qu'il faut éviter à tout prix. Nous avons, du reste, pu observer que ce lieu est investi par des publics juvéniles essentiellement masculins.

- 16 Le cas de cette annexe est symptomatique des questions que pose le travail des médiateurs en bibliothèques. Où se situe leur place dans la bibliothèque ? S'agit-il pour eux de faire médiation entre les livres et les publics ou entre les bibliothèques et les quartiers ? Si nous reprenons la définition donnée par Guido De Ridder (1995), telle qu'en situation les bibliothécaires l'ont construite : « ... (le) médiateur est d'abord un support de l'extension de la lecture publique vers des publics lointains ou réfractaires, sorte d'ambassadeur en terre étrangère ; ses qualités personnelles sont des instruments destinés à servir la lecture et le livre⁴ ». Le problème, ainsi que le souligne très justement Guido De Ridder, est que « les qualités relationnelles personnelles proviennent avant tout de l'origine sociale. Les apprentissages sociaux primaires l'emportent sur la connaissance du livre, de la bibliothèque et de la lecture dans la construction de la professionnalité du médiateur⁵ ». Les résultats de l'étude conduite par l'équipe ESCOL sur les aides-éducateurs vont dans le même sens. Cette étude a montré qu'en raison des pratiques de recrutement fondées sur des critères de type ethnique et résidentiel, on arrivait à cette situation inédite que les aides-éducateurs s'avéraient constituer la mémoire de certains établissements scolaires situés en zones dites sensibles, frappés par un roulement de tous leurs personnels, des enseignants à l'équipe de direction, en passant par les surveillants. À l'annexe Curie, la médiatrice du livre occupe pour les groupes de jeunes une place centrale. Elle se présente comme l'interlocutrice, la référence presque unique. L'une des limites de cette médiation est donc que les jeunes n'en passent que par elle.

Les vigiles : nouveaux agents de médiation ?

- 17 Les vigiles, ou agents de sécurité, constituent maintenant une catégorie de personnel bien installée dans le paysage des bibliothèques, voire banalisée. Les deux médiathèques de notre corpus, ainsi que l'annexe Curie, disposent de vigiles. Tous ces personnels ont pour caractéristique commune d'entretenir un rapport de familiarité avec la ville, les quartiers environnants et les publics reçus. Les grands-parents de Mohamed (médiathèque Armstrong) sont installés dans le quartier. Il habite lui-même maintenant une ville voisine. Gérard est originaire de Néville. À la médiathèque Hugo, Lucien, nouvelle recrue, travaillait précédemment comme animateur sur l'un des quartiers réputés les plus sensibles de la ville. Il a par conséquent une connaissance fine des publics difficiles. Enfin, l'annexe Curie emploie les jours jugés critiques, à savoir les mercredis et samedis, Kamel, figure doublement familière à la fois pour le personnel, puisqu'il travaillait

précédemment sous un contrat emploi solidarité (CES), et des jeunes publics comme habitant du quartier.

- 18 Ces critères de recrutement suggèrent ouvertement ou de manière implicite ce qui est attendu des agents de sécurité : qu'ils jouent un rôle de médiateur auprès de ces publics avec lesquels ils sont supposés être en proximité.

Enjeux de démocratisation

- 19 Examinons cette double médiation sous l'angle de la démocratisation et des missions assignées aux bibliothèques publiques telles que rappelées en ouverture de cette dernière partie.

Qui sécuriser ?

- 20 Le recours aux vigiles, ainsi qu'aux employés jeunes, comme médiateurs, interroge et interpelle la société dans son ensemble au-delà même du cadre des bibliothèques⁶. S'agit-il d'un moyen pour rapprocher les publics de ces espaces culturels, dans le souci de démocratiser effectivement l'accès à la culture, de diminuer la distance sociale et symbolique, ou, au contraire, d'un moyen pour éloigner ces nouveaux publics, cette horde de sauvages qui ne disposeraient pas des codes, des normes et des valeurs en usage dans cet univers ? Il s'agirait alors de resacraliser en quelque sorte les bibliothèques, de les resanctuariser, pour reprendre une expression qui a fait fortune. Cette présence tampon permettrait de conserver sous leurs formes traditionnelles les usages institués avec le temps dans les bibliothèques et légitimés par le cercle étroit des lettrés. Par ce principe de tri opéré à l'entrée même, puis à l'intérieur des murs dans certains cas, le malthusianisme régnant dans cet univers permettrait ainsi d'instaurer une sorte de *numerus clausus* implicite.
- 21 S'agissant plus spécifiquement des agents de la sécurité, des questions se posent à nous. S'ils sont appelés à jouer les médiateurs entre ces nouveaux publics, les bibliothèques, les bibliothécaires et les autres usagers, on peut se demander ce qui change dans les rapports entre les uns et les autres. Un certain nombre de risques et de dérives menacent. À l'épreuve de la démocratisation de l'accès des biens culturels à tous, mettre en place ce dispositif de sélection permettrait de faire écran entre les jeunes usagers et l'univers des bibliothèques. Le recours « policier » assurerait un univers policé. Cette pratique, par la mise à l'écart de certains, la mise aux normes et codes imposés, présente le risque d'entretenir les distances entre ces deux univers.

Quels rapports pacifier ?

- 22 Cette solution a aussi le défaut de favoriser le transfert d'hostilité d'un groupe à un autre : ce sont les vigiles qui sont les garants de l'ordre dans les bibliothèques, qui le font appliquer. Or, ces mesures peuvent être perçues par les groupes de jeunes comme discriminatoires. Ce sentiment d'injustice risque de se déplacer de l'univers porteur de ces règles aux personnes chargées de les faire respecter et appliquer. Ce transfert peut être source de brouillage des frontières pour les groupes de jeunes. Nous pouvons citer un exemple d'une situation révélatrice de cette confusion, qui oppose un groupe de jeunes lycéennes au vigile qui les exclut de la médiathèque Armstrong. Dans l'échange que nous

avons eu avec elles à l'extérieur, c'est la figure du vigile qui cristallise leur hostilité ; il est notamment décrit sous les traits d'un usurpateur d'autorité. Notons, par ailleurs, que leur exclusion s'est opérée sans qu'intervienne un quelconque autre membre du personnel, et que le groupe lui-même n'a pas fait appel à qui que ce soit. L'affaire s'est « réglée » entre jeunes et vigile à la faveur d'un rapport de force crispé de part et d'autre :

- 23 « Ils se prennent pour qui ? Ils nous respectent même pas [...]. C'est la police ou quoi ? Si c'était quelqu'un de la bibliothèque au moins, même pas. Ils croient que la médiathèque c'est leur maison ! » (Une des lycéennes.) S'agit-il de se décharger sur les vigiles du « sale boulot » pour reprendre l'expression de Jean-Paul Payet (1997), dans son article intitulé « Le sale boulot. Division morale du travail dans un collège de banlieue », où il fait une critique de la séparation très stricte entre les espaces d'enseignement et tout ce qui n'est pas la classe ? Pour les vigiles eux-mêmes, les relations avec les jeunes, leurs fonctions dans les bibliothèques ne vont pas de soi. Ils entretiennent des rapports ambigus avec les jeunes usagers :
- 24 « C'est vrai, des fois, on est obligé de faire la police. » (Gérard.) La frontière entre la connaissance et la connivence est par conséquent fort ténue. Nous avons pu effectivement noter qu'il entre une part de jeu dans leurs rapports avec certains groupes, de garçons comme de filles : des taquineries, des formes de titillements réciproques. Leur position est fort délicate à négocier dans la mesure où ils doivent trouver un équilibre entre « en être » (de ces quartiers, de ces sphères langagières, culturelles, religieuses, générationnelles...) et « ne pas en être ».

Réinventer

- 25 Nous terminerons par un appel à repenser la place des bibliothèques, à redéfinir de manière plus explicite les missions de ces équipements culturels publics pour dépasser ces tensions entre le désir de gagner un autre public, et les positions de fermeture, qui peuvent s'observer face à des situations assurément inédites. C'est là un formidable défi à quoi est poussée cette institution qui doit s'inventer, sans réinventer de nouvelles frontières et barrières de clôture, et sans se perdre, se délayer dans ce qu'elle n'est pas et ne saurait être.
- 26 Nous voyons les bibliothèques comme l'un des médias possible, susceptible de permettre à des publics peu familiers avec les institutions culturelles de franchir les barrières symboliques qui les maintiennent à distance. Nos recherches sur l'activité philosophique des nouveaux lycéens⁷, avaient ainsi fait ressortir des appropriations par détour de la pratique et de la culture philosophique essentiellement livresque de la tradition canonique occidentale.
- 27 Il nous semble important de souligner, pour conclure, qu'il n'existe pas de solution unique. Une alchimie est à inventer, articulée aux éléments contextuels toujours singuliers. Ici (à la médiathèque Hugo), ce sont des salles de travail collectif qui sont proposées aux groupes de jeunes adolescents ; là, des tables à langer pour permettre aux jeunes filles de venir avec leurs frères et sœurs en bas âge. Comme dans l'univers scolaire, des équipes stables et soudées, un partenariat avec les structures locales associatives et institutionnelles pour mutualiser les compétences, échanger les expériences, un travail dans le long terme avec les populations dans le respect mutuel, paraissent jouer un rôle important dans l'instauration d'un climat apaisé. S'il y a bien un enjeu d'appropriation

d'un monde étranger par des publics juvéniles, il y a lieu de répondre par le principe d'hospitalité à l'hostilité construite de part et d'autre, du côté des publics comme de celui des institutions et de leurs agents.

NOTES

1. Cette formule reprend en substance les propos du personnel recueillis lors d'un entretien collectif.
2. Nous reprenons le terme forgé par J.-C. CHAMBOREDON (1985).
3. Ces positions se défendent, et il n'est pas question ici de porter un jugement, mais plutôt de relever ce qui peut expliquer ce qu'a vécu cette annexe.
4. *Op. cit.*, p. 264.
5. *Op. cit.*, p. 265.
6. On peut penser par exemple aux difficultés rencontrées aujourd'hui par les complexes cinématographiques et au recours aux vigiles pour assurer la sécurité dans les salles.
7. N. HEDJERASSI (1997 et 1999).